



## **Assemblée Générale 2012 - Rapport d'Orientation**

**Union des FAmilles Laïques**

27 rue de la réunion 75020 Paris - Tél. : 01 46 27 09 25 - Courriel : [ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org)

## Table des matières

A. Partie générale.....	3
1. L'UFAL est une association familiale et laïque.....	3
a) L'UFAL est une association familiale.....	3
b) L'UFAL s'adresse à toutes les formes familiales.....	3
c) L'UFAL est une association du mouvement social.....	4
d) L'UFAL est une association progressiste attachée au modèle de la République sociale et laïque.....	4
2. L'UFAL est une association de défense et de promotion de la laïcité.....	5
a) La laïcité est un pilier de la République et le principe fédérateur de l'UFAL.....	5
b) La défense de la laïcité est un combat.....	5
c) Un principe bien conçu qui s'énonce clairement.....	5
3. Champs et thèmes d'intervention.....	6
4. Moyens d'action.....	7
a) Défendre au quotidien les citoyens et leurs familles, les aider sans les assister, répondre à leurs préoccupations quotidiennes.....	7
b) Faire vivre et développer les UFAL locales aux côtés et au profit des citoyens et de leurs familles et s'affirmer comme acteur du mouvement social, en liant le combat laïque et le combat social.....	7
c) Diffuser le travail des commissions et permettre une lutte citoyenne et émancipée.....	8
5. Objectifs à deux ans.....	9
a) Un rappel historique.....	9
b) L'état actuel : les raisons d'être optimiste.....	9
c) Un développement de notre fonds intellectuel au service des citoyens et de leurs familles.....	9
d) Un développement géographique et institutionnel dans la République.....	10
e) Un développement au service des plus défavorisés.....	10
B. Partie thématique Santé – Protection Sociale.....	11
1. La Sécurité sociale née du programme du Conseil National de la Résistance comme fondement du projet républicain.....	11
2. La cotisation sociale comme fondement du droit social.....	11
3. Inverser la tendance de déremboursement de l'assurance maladie et de fragilisation du service public hospitalier.....	11
4. Notre défense de la retraite par répartition dès 60 ans.....	12
5. Une politique familiale ambitieuse à destination de l'ensemble des familles.....	13
C. Partie thématique École.....	15
1. Rappel des principes.....	15
a) L'école républicaine a pour fin la liberté.....	15
b) L'école républicaine est sous l'égide de la puissance publique.....	15
c) L'école républicaine a pour missions la transmission des savoirs et l'exercice de la raison.....	15
2. Analyse de la situation.....	15
3. Les actions de la commission École pour 2012.....	16
D. Partie thématique Développement Écologique et Social.....	17

# A. Partie générale

## 1. *L'UFAL est une association familiale et laïque*

### a) *L'UFAL est une association familiale*

L'UFAL est une association familiale au sens de l'article L211-1 du Code de l'action sociale et des familles, et un des 7 mouvements à recrutement général de l'UNAF. Elle possède l'agrément national pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique, et l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire.

Cela implique une organisation particulière (UFAL locales fédérées en unions départementales, elles mêmes fédérées en union nationale, avec éventuellement un échelon régional intermédiaire). Chaque association de chaque échelon est une entité indépendante, membre de l'échelon supérieur.

Les principales missions statutaires de l'UFAL nationale sont :

- d'assurer la représentation nationale des UFAL locales, départementales et régionales dans tous les domaines et auprès de toutes les instances ;
- de définir et défendre les droits et les intérêts matériels et moraux des familles adhérentes, et les représenter en toutes circonstances, d'agir et intervenir en leur nom ;
- d'agir plus généralement avec tous les partenaires constitutifs de la vie sociale, en vue de garantir les droits sociaux et moraux des familles et de l'enfant, dans le respect de la laïcité de l'État et de la société.

Pour mener à bien ces missions, l'UFAL procède par trois types d'actions :

- actions familiales et sociales ;
- représentations ;
- formation et éducation populaire tournée vers l'action.

### b) *L'UFAL s'adresse à toutes les formes familiales*

L'UFAL considère la famille comme une construction sociale qui regroupe des personnes en fonction de leurs désirs, de leur histoire et des contraintes de leur environnement économique et social. Elle n'est donc pas « en crise », mais multiple et changeante.

Et de ce fait, ce sont toutes les familles, dans leur diversité, qui sont concernées par cette construction, et l'UFAL entend s'intéresser à toutes et aider toutes celles qui en ont besoin, sans discrimination et dans la diversité des choix sexuels librement consentis.

Soucieuse de l'intérêt de l'enfant, l'UFAL défend le principe d'un statut propre adossé sur des droits propres<sup>1</sup>, et entend développer un soutien à la parentalité quels que soient celles et ceux qui l'exercent, seuls ou en couple. L'UFAL défend une meilleure implication des pères et s'oppose donc à la transférabilité des droits à congés parentaux du père à la mère.

L'UFAL ne considère pas la famille comme l'unité fondamentale de la société, une valeur ou une entité qui devrait bénéficier de droits particuliers. D'essence républicaine, elle considère que c'est le citoyen qui est la particule de base de notre organisation sociale et politique, c'est pourquoi elle parle des « citoyens et leurs familles » et c'est pourquoi elle se définit comme une association familiale non-familialiste<sup>2</sup>. Par contre, l'UFAL constate que la famille (entendue au-delà de la simple filiation

1 cf. le Revenu social à l'enfant et au jeune dans la troisième partie

2 « familialisme et familialiste » sont des termes socio-politiques qui font de la famille l'élément de base de la société, un objet à part entière, source de droits et instrument de propagation de valeurs réactionnaires opposées notamment aux

biologique) est le premier champ dans lequel la solidarité s'exerce, notamment dans sa dimension intergénérationnelle, et malheureusement le contexte de crise actuel montre combien cet aspect est fondamental.

L'organisation actuelle de l'institution familiale est issue de la loi de 1975 qui a modifié le Code de la famille et de l'aide sociale. Ainsi, nous devons concilier un fonctionnement de l'institution familiale, dont l'UFAL fait partie intégrante, reposant sur une vision réactionnaire (par exemple l'emploi du suffrage familial<sup>3</sup>), avec l'affirmation d'une conception républicaine qui admet que les citoyens sont libres de choisir le mode d'organisation et de structure familiale qu'ils souhaitent, et qui réclame l'égalité en droits de tous les couples.

### **c) *L'UFAL est une association du mouvement social***

L'UFAL travaille à ancrer les luttes citoyennes dans une dynamique liant le combat laïque et le combat social. L'incapacité de nombreuses organisations du mouvement social à répondre aux questions que se posent le peuple en général et les familles les plus défavorisées en particulier est responsable de leur impuissance actuelle face aux excès de l'économie de marché et de la finance.

Nous devons montrer en quoi la crise actuelle n'est que la résultante de choix dans la répartition des richesses, de la domination d'une oligarchie financière s'appuyant sur des dogmes économiques, de la destruction pour les livrer au marché de notre protection sociale et de nos services publics, et de la combinaison d'abandons de souveraineté (notamment monétaire) avec des entraves à l'exercice de la citoyenneté (ratification des traités européens, intercommunalité, réforme territoriale).

Nous considérons dès lors que les actions de résistance et de reconquête sont indispensables et doivent accompagner les propositions d'alternatives et les actions qui permettront de sortir par le haut de la situation sociale et écologique dramatique héritée de 30 années de néolibéralisme. Les réalisations qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et plus généralement toutes les initiatives qui favorisent la responsabilisation des salariés dans les organisations productives sont encouragées.

Notre attachement à la défense des droits sociaux et à leur accès universel que représente la Sécurité sociale nous place résolument dans une attitude de résistance face au démantèlement des solidarités issues du Conseil National de la Résistance, les logiques assurantielles et comptables détruisant méticuleusement toutes les formes juridiques solidaires de partage du risque.

### **d) *L'UFAL est une association progressiste attachée au modèle de la République sociale et laïque***

Pour transformer le monde, nous considérons que la souveraineté nationale appartient au peuple des citoyens, qu'il n'y a pas d'alternative à la liaison du combat laïque et du combat social, que les mécanismes d'exploitation et de domination doivent tous être dénoncés et combattus ensemble, que les classes sociales n'ont pas disparu, que l'universalité des droits laïques et sociaux est fondamentale, que l'écologie politique n'est ni l'environnementalisme ni le capitalisme vert, et que rien ne justifie les entorses actuelles aux libertés individuelles et collectives ainsi qu'à la liberté d'expression. Ces propositions, de même que notre attachement aux principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et du Conseil national de la résistance traduisent les valeurs sur lesquelles se déclinent notre projet associatif et le travail de nos commissions.

L'égalité hommes-femmes est un objectif qui semble s'éloigner alors que le mirage de la parité s'estompe et que la crise s'aggrave, crise qui pèse particulièrement sur les femmes dont les revenus

---

droits des femmes et à l'évolution des formes familiales. C'est une conception générale du monde social, qui fait de la famille le principe de toute chose, fût-elle la chose publique, et qui repose sur une morale et des incitations (notamment fiscales) à s'y conformer (Rémi LENOIR).

3 Le nombre de voix apporté par une famille dépend de sa composition (une voix pour chacun des pères et mères ou chacun des conjoints, ou pour la personne physique exerçant l'autorité parentale ou la tutelle ; une voix par enfant mineur vivant ; une voix par groupe de trois enfants mineurs ; une voix par enfant mort pour la France)

propres sont plus faibles à tous âges<sup>4</sup> et qui sont victimes de discriminations tant pour le salaire que pour l'avancement de la carrière professionnelle. Les familles monoparentales, une mère et ses enfants dans 85% des cas, viennent ainsi grossir les chiffres de la pauvreté en France.

Les droits réels des femmes, notamment l'accès à la contraception et à l'IVG régressent et la libre disposition de son corps n'est toujours pas effective pour toutes les femmes. Nous devons donc réinvestir les terrains où la condition féminine est la plus directement et concrètement victime du néolibéralisme comme le barème de ressources des foyers monoparentaux, la garde des enfants, le versement des allocations familiales identiques dès le premier enfant, le statut des aidants familiaux, en majorité féminins.

## **2. L'UFAL est une association de défense et de promotion de la laïcité**

### **a) La laïcité est un pilier de la République et le principe fédérateur de l'UFAL**

La laïcité, pilier de la République, est au cœur des principes fédérateurs de notre association, non pas seulement comme un idéal commun qui nous rassemble, mais comme un principe à défendre et à promouvoir. L'UFAL est donc un acteur du combat pour la laïcité. Or ce principe, dont la clé de voûte est la Loi du 9 décembre 1905, est aujourd'hui attaqué non plus seulement par une base intégriste et ses relais politiques, mais par qui fait de l'alliance entre néo-libéralisme et communautarisme un instrument qui lui permet de se maintenir en place et tromper la population<sup>5</sup>.

### **b) La défense de la laïcité est un combat**

L'UFAL a à son actif un rôle moteur dans plusieurs combats victorieux comme la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école publique ou la laïcisation du Code civil, avec la reconnaissance légale du concubinage, la réforme de la transmission du nom à l'enfant et la reconnaissance de l'égalité en droit des enfants légitimes, naturels et adultérins.

Plus récemment, l'UFAL a dénoncé une double dérive :

- la première consiste, en laissant croire que la laïcité serait synonyme d'intolérance, à lui accoler diverses épithètes (« positive », « ouvert », plurielle », etc.) pour mieux la vider de son sens et laisser entrer les religions dans la sphère de l'autorité publique et permettre la communautarisation du corps politique ;
- la deuxième, que l'on peut qualifier d'ultra-laïciste, consiste inversement à interdire toute expression religieuse dans la société civile, souvent en ne visant qu'une seule religion.

L'UFAL a entrepris depuis les travaux de la commission Stasi en 2003, un travail approfondi d'analyse de la législation et la jurisprudence françaises ou internationales, notamment celles de la Cour européenne des droits de l'Homme.

### **c) Un principe bien conçu qui s'énonce clairement**

La laïcité, c'est un cadre juridique renforçant l'égalité des individus dans la République, quelles que soient leurs convictions ou leur absence de conviction, grâce à deux principes :

- la République assure la « *liberté de conscience* »<sup>6</sup>, celle de ne pas croire comme de croire ; *corollaire* : le « *libre exercice des cultes* » est garanti ;
- principe de séparation : interdiction de subventionnement ou de reconnaissance publics des cultes, neutralité absolue de la puissance publique ; est ainsi empêchée toute ingérence, soit des autorités publiques dans le domaine religieux, soit des organismes religieux dans la conduite

4 Notamment à la retraite, en raison du mode de calcul des pensions de retraite

5 cf. RO 2007 : [http://www.ufal.org/wp-content/uploads/2011/09/Ufal\\_RO\\_2007\\_AG.pdf](http://www.ufal.org/wp-content/uploads/2011/09/Ufal_RO_2007_AG.pdf)

6 Le principe de laïcité garanti les mêmes droits et les mêmes libertés aux croyants, non-croyants, athées et agnostiques

des affaires publiques.

Dans une « République laïque » et démocratique, sont ainsi distingués :

- la « sphère publique » (l'État, les collectivités territoriales, les services publics –spécialement l'école publique<sup>7</sup>), régie par l'obligation de neutralité religieuse et d'égalité de traitement des citoyens ou des usagers ;
- « l'espace de la société civile » : tout ce qui ne ressortit pas à la sphère publique, soit la majeure partie de l'espace d'un individu. S'y exercent les libertés fondamentales, dont celle de religion, ou d'association, dans les seules limites de l'ordre public déterminé par la loi ;
- « la sphère intime », domaine privé de la conviction personnelle (athéisme, foi, etc.), qui doit rester libre de toute ingérence.

### **3. Champs et thèmes d'intervention**

L'UFAL n'est pas une association d'accompagnement des politiques antisociales imposées au peuple depuis près de 30 ans. Elle entend donner à chaque citoyen des outils de compréhension du monde, de lui proposer des alternatives émancipatrices face aux impasses et aux discours des dominants, et de lui donner des pistes pour lutter et agir pour améliorer sa condition sociale. Pour cela, des espaces de réflexion, de débat et de proposition ont été structurés sous la forme de commissions.

Le nombre des commissions n'est pas figé. Elles correspondent aux anciens secteurs les plus actifs. Mais entendu, cela ne signifie pas que l'UFAL se désintéresse des thématiques qui ne sont pas incluses dans les commissions.

Les commissions sont actuellement au nombre de 5 :

- Développement écologique et social
- École
- Logement
- Santé – Protection sociale
- Féminisme

Chaque commission est animée par un coordinateur qui a la charge d'organiser son fonctionnement et rend compte du travail effectué devant le Bureau national et le Conseil d'administration.

L'UFAL considère que les politiques familiales et la laïcité sont deux thématiques qui sont au cœur de sa réflexion et de sa raison d'être. Thématiques transversales, elles n'ont pas été organisées en commissions puisqu'elles concernent et intéressent l'ensemble des activités de l'association.

Le RSEJ (revenu social à l'enfant et au jeune)<sup>8</sup> est un projet porté par l'UFAL depuis qu'il a été pensé par son fondateur André Fortané. Nous considérons qu'il représente toujours aujourd'hui la pièce maîtresse d'une politique familiale ne se confondant pas avec une politique nataliste ou d'assistance.

Afin de pouvoir assurer au mieux la promotion de ce projet, nous allons ouvrir un nouveau chantier devenu incontournable, celui de la fiscalité.

---

7 Qui n'est pas un service public comme un autre puisqu'elle participe à la constitution des libertés et que ses usagers sont astreints à une obligation de discrétion dans l'affirmation de leur éventuelles croyances

8 <http://www.ufal.org/le-revenu-social-de-lenfant-et-du-jeune> et [www.ufal.info/media\\_info/telecharger.php?id=4](http://www.ufal.info/media_info/telecharger.php?id=4)

## **4. Moyens d'action**

### **a) *Défendre au quotidien les citoyens et leurs familles, les aider sans les assister, répondre à leurs préoccupations quotidiennes***

L'UFAL est une force de progrès social qui travaille tant à l'émancipation individuelle que collective.

En tant qu'association dans le champ social, l'UFAL entend être moteur pour défendre les droits des citoyens et de leurs familles. Cette défense se fait avant tout par l'action militante de proximité.

En tant qu'association d'éducation populaire, l'UFAL entend apporter à chacun les moyens de mieux comprendre le monde dans lequel il vit et lui fournir les éléments d'analyse pour mieux décider, agir et construire. Ainsi, l'UFAL se différencie des associations caritatives et entend être une force de transformation sociale.

L'action de l'UFAL est dénuée de toute référence dogmatique et peut donc se centrer sur les préoccupations des citoyens et de leurs familles.

Les UFAL locales sont au plus près des citoyens et de leurs familles pour leur apporter l'aide dont ils ont besoin et pour lutter à leurs côtés. L'UFAL s'adresse à tous les publics, mais avec un intérêt particulier pour les couches défavorisées et une grande attention pour les précaires. Elle cherche aussi à donner à leurs préoccupations, leurs besoins et leurs revendications un écho national (dans les instances familiales et autres représentations et au travers d'interventions auprès des parlementaires, dans les médias, etc.).

Les UFAL locales sont encouragées à développer des projets d'action et à tenir des permanences sociales et consommation, qui sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent recevoir un accueil, un conseil ou un appui pour un dossier concernant un problème :

- social
- de consommation (pour les UFAL disposant de l'agrément départemental)
- de violence intra-familiale
- de relation avec le système de santé (agrément national)

### **b) *Faire vivre et développer les UFAL locales aux côtés et au profit des citoyens et de leurs familles et s'affirmer comme acteur du mouvement social, en liant le combat laïque et le combat social***

L'UFAL nationale a un rôle de coordination, d'animation, de soutien, de communication, de représentation, de formation et d'éducation populaire.

L'activité militante de l'UFAL n'est pas la représentation d'adhérents consommateurs passifs : en tant que mouvement d'éducation populaire, son rôle est d'apporter au plus grand nombre les outils d'une analyse critique et bien informée du monde où ils vivent et des luttes dans lesquelles ils peuvent s'inscrire (dans le cadre de réunions publiques, par le biais de ses publications, des formations qu'elle propose, etc.)

Pour agir au niveau local, les UFAL déploient trois leviers :

- l'action sociale, qui est d'autant plus prioritaire que la situation des citoyens et de leurs familles se dégrade,
- les actions d'éducation populaire, à travers, notamment, l'organisation de réunions publiques, de rencontres et d'ateliers sur des sujets précis, répondant aux préoccupations des citoyens et de leurs familles,
- l'intégration au mouvement social, grâce à l'intervention dans différents collectifs, comme par

exemple ceux de défenses des services publics, de l'hôpital public, etc.,

### **c) Diffuser le travail des commissions et permettre une lutte citoyenne et émancipée**

La force de l'UFAL est de permettre d'articuler une réflexion collective nourrie de la diversité de ses militants avec des actions au plus près des préoccupations et besoins des citoyens et de leurs familles. Cette réflexion ne vise pas à satisfaire une soif personnelle mais à se traduire en propositions et en actions. C'est pourquoi elle ne peut être considérée comme aboutie que si les moyens de la diffuser sont opérationnels.

#### **Se faire connaître et se faire entendre**

L'UFAL a récemment renouvelé son site internet et ouvert un portail des blogs des commissions et des UFAL départementales ou régionales. Ce sont nos vitrines et de puissants outils de diffusion.

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés pour réagir à une actualité ou faire connaître nos propositions et nos analyses.

Nos différents médias sont :

- UFAL INFO : revue trimestrielle papier envoyée à tous les adhérents destinée à donner de l'information, nourrir la réflexion et créer du lien entre le national et les adhérents.
- UFAL FLASH : lettre électronique envoyée à un fichier de militants et de têtes de réseaux, à périodicité variable, constitué de textes d'analyse.
- AGIR UFAL : lettre électronique envoyée aux responsables des UFAL locales, départementales et régionales donnant des informations liées au fonctionnement interne de l'UFAL.

De nombreuses conférences sont organisées dans toute la France avec des intervenants de l'UFAL, à l'initiative soit d'UFAL locales ou départementales, soit de partenaires du mouvement social ou familial. Ces conférences sont aussi un levier de développement de l'association.

Enfin, l'UFAL organise une Université Populaire Laïque, véritable remue-méninges convivial pour nos militants et nos sympathisants.

#### **Former nos militants**

Être en responsabilité dans une association demande des compétences qui ne s'improvisent pas, d'autant plus que le mouvement familial est un sous-ensemble du monde associatif avec des particularités liées à son histoire et son financement.

De même, établir et réaliser un projet d'action, s'insérer dans le mouvement social, organiser et animer des conférences ou des débats, prendre la parole en public, sont autant d'actions militantes pour lesquelles nos militants n'ont pas tous le savoir faire nécessaire.

C'est pourquoi des formations sont proposées aux UFAL, et dans la plupart des cas, ces formations sont assurées par des membres de l'association.

#### **Éveiller les consciences**

C'est le rôle principal de l'éducation populaire qui est développée au sein de l'UFAL.

Être en mesure d'exercer sa liberté de conscience assurée par la République dans l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 est le but à atteindre pour chaque citoyen qui, dans le cadre de ses engagements familiaux, aspire à la liberté.



## **5. Objectifs à deux ans**

### **a) Un rappel historique**

L'UFAL a été créée en 1988 par André Fortané et quelques camarades dont Roger Labrusse et Mathilde Frémion. A l'origine de cette création, il y a un désaccord sur la ligne politique du CNAFAL, consécutivement à une prise de pouvoir par les partisans de partis gouvernementaux qui n'acceptaient pas la fidélité du CNAFAL aux principes de la laïcité que maltraitait le gouvernement. Les fondamentaux qui servent de base à cette création sont clairs : indépendance, défense de la laïcité, affirmation d'une parole humaniste et progressiste au sein de l'institution familiale.

La présidence d'Alain Godin sous le gouvernement Jospin a été l'occasion d'un important travail orienté vers la laïcisation du Code civil ce qui a permis d'aboutir à la reconnaissance légale du concubinage, la réforme de la transmission du nom à l'enfant et la reconnaissance de l'égalité en droit des enfants légitimes, naturels et adultérins.

La présidence de Bernard Teper est orientée vers la continuation du combat pour l'interdiction des signes religieux à l'école, qui aboutira avec la loi du 15 mars 2004, le développement du nombre d'adhérents de notre mouvement, le développement de l'éducation populaire et l'ancrage dans le mouvement social.

À la suite, Monique Vézinet a travaillé à améliorer la communication, en particulier par le journal UFAL INFO.

L'attitude vis à vis de l'UNAF s'est progressivement distanciée. André Fortané la résumait ainsi : *« Depuis toujours nous avons eu pour souci de nous faire respecter au sein de l'UNAF. Nous ne jouons pas la politique du pire, et nous ne sommes pas des fanatiques du groupuscule : nous n'éprouvons aucune fierté insolente à être isolés dans notre coin. Dans la mesure où nous pouvons faire avancer les choses, aussi peu que ce soit, nous essayons de le faire. Bien entendu sans jamais nous compromettre sur les grandes orientations qui restent les nôtres publiquement. Notre stratégie c'est d'y être, de s'exprimer, d'accepter d'être minoritaire quand il n'y a pas d'autres moyens, de chercher à ne pas être isolés quand c'est possible »*. L'expérience a prouvé que nous avons toute notre place dans les UDAF où nos prises de position concrètes sont appréciées. Notre développement et nos participations aux UDAF sont liés.

La nouvelle période qui s'ouvre pour l'UFAL doit, outre le développement, être l'occasion d'un recentrage de son action sur les préoccupations et les besoins des citoyens et de leurs familles, et la défense et la promotion de la laïcité, attaquée sur deux fronts : tentative de substituer la tolérance religieuse au principe de laïcité, et tentative d'étendre l'obligation de neutralité à la société civile. Il faut aussi nous préparer au cas où les conditions politiques rendraient possible une nouvelle avancée dans la laïcisation du Code civil.

### **b) L'état actuel : les raisons d'être optimiste**

Notre mouvement comprend de nombreux militants très actifs et une grande capacité d'analyse des problèmes sociaux intéressant les familles, nos travaux et nos communiqués sont reconnus pour leur qualité et notre action d'éducation populaire est pertinente.

### **c) Un développement de notre fonds intellectuel au service des citoyens et de leurs familles**

Nos capacités à appréhender la société doivent se développer et se structurer, par des réflexions de fond permettant de dégager de grands principes d'action en des termes accessibles afin d'être mis en application en toutes circonstances, en tous lieux et au service de tous.

Concrètement, les commissions d'étude sur les sujets les plus divers intéressant les familles auront pour mission d'effectuer la mise en œuvre de leurs applications sur le terrain.

**d) *Un développement géographique et institutionnel dans la République***

Nous devons réussir notre développement sur plusieurs fronts:

Les départements adhérents aux UDAF doivent pouvoir avoir plus de 100 adhérents afin de pouvoir peser sur la politique familiale des institutions représentatives de la république.

Les départements non adhérents aux UDAF doivent se structurer pour demander et obtenir leur agrément à l'UDAF.

Dans tous les départements restants, non pourvus d'UFAL, des contacts doivent être pris avec les militants laïques locaux afin de constituer de nouvelles associations et couvrir ainsi dans les deux ans la presque totalité des départements.

Dans le même état d'esprit, des contacts pourront être pris à l'étranger pour fédérer des initiatives de militants laïques aspirant à vivre la liberté de conscience dans leur pays.

**e) *Un développement au service des plus défavorisés***

Tous nos efforts doivent pouvoir se concentrer au plus près des réalités quotidiennes des citoyens et de leurs familles et en particulier des plus défavorisés qui n'ont pas les possibilités d'adaptation de ceux et celles qui ont un travail et des revenus décents.

Tous les laissés pour compte de la société doivent pouvoir trouver auprès de nous le respect et l'aide qui leur fait défaut.

C'est pour nous un devoir moral, un devoir d'existence.

## **B. Partie thématique Santé – Protection Sociale**

### **1. *La Sécurité sociale née du programme du Conseil National de la Résistance comme fondement du projet républicain***

L'UFAL affirme son attachement au programme du Conseil National de la Résistance et considère le modèle français de sécurité sociale comme l'un des fondements majeurs du projet républicain.

Notre mouvement se positionne clairement dans la lignée des principes fondamentaux qui sous-tendent le modèle social français : défense de la cotisation sociale et attachement à la démocratie sociale au travers du rôle essentiel des partenaires sociaux au sein des conseils d'administration.

L'UFAL affirme résolument sa volonté de faire de la sécurité sociale le vecteur d'amélioration des conditions de vie au travers d'une socialisation de la prise en charge de la couverture des risques sociaux. Notre mouvement s'oppose fermement à tout projet visant à lui substituer des solutions assurantielles privées et axées sur l'individualisation du risque et le recours aux techniques financières.

De même l'UFAL s'inscrit dans un projet de défense et d'amélioration des conditions de couverture sociale et rejette tout projet politique de réduction des dépenses sociales qui pénalise lourdement les plus populations les plus fragiles. Enfin, l'UFAL se montre très réservée face aux solutions politiques de lutte contre la pauvreté qui se traduisent par une segmentation des droits sociaux.

### **2. *La cotisation sociale comme fondement du droit social***

L'UFAL considère qu'il est essentiel de réaffirmer l'ancrage salarial de la sécurité sociale au travers de son financement par la cotisation sociale et non par l'impôt. La cotisation sociale est un salaire indirect, une continuité du salaire, pas un salaire différé qui sous entend un mécanisme de recours à l'épargne et aux mécanismes de marchés.

En conséquence, l'UFAL est hostile à tout basculement du financement de la sécurité sociale vers l'impôt, en particulier au transfert de la contribution patronale vers la CSG ou la TVA "sociale", lequel revient à faire financer par les assurés eux-mêmes des dépenses sociales qui relèvent actuellement de la responsabilité patronale au titre du paiement des salaires.

L'augmentation des salaires et de la contribution patronale contribue à la négociation sur le partage de la valeur ajoutée (entre rémunération du travail et du capital) et notamment au partage des gains liés à l'augmentation de la productivité du travail.

L'UFAL reste néanmoins ouverte aux réflexions visant à prendre en compte les difficultés sectorielles du tissu économique dans le calcul de la cotisation sociale pour éviter de trop peser sur les entreprises à faible valeur ajoutée ou fortement utilisatrices de main d'oeuvre.

### **3. *Inverser la tendance de déremboursement de l'assurance maladie et de fragilisation du service public hospitalier***

L'UFAL rejette de manière univoque l'extension considérable du reste à charge de l'assurance maladie instaurée notamment au travers des franchises médicales ou de l'augmentation des participations forfaitaires. Ces politiques justifiées par un projet de réduction comptable des dépenses de santé se traduisent par une fragilisation sanitaire considérable des classes moyennes et modestes, et par le développement inquiétant du renoncement aux soins. Rappelons par ailleurs que 62 % des dépenses de santé sont induites par les 12 % de malades atteints d'affections longue durée, maladies particulièrement invalidantes qui justifient leur remboursement à 100 %.

Si l'UFAL reconnaît que la Couverture Maladie Universelle constitue une avancée réelle en termes d'amélioration de l'accès aux soins, notre association considère qu'elle ne saurait être une fin en soi.

En effet, la CMU est un dispositif de lutte contre la pauvreté sous conditions de ressources qui ne règle nullement le problème de l'universalité de l'accès à la santé, laquelle reste fortement liée au bénéfice d'une assurance maladie complémentaire dont le coût est de plus en plus miné par une fiscalité croissante et par les transferts successifs de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire. Les solutions telles que l'aide à la complémentaire santé n'apparaissent à cet égard qu'une solution limitée qui ne saurait nous faire abandonner notre volonté d'extension de la socialisation de l'accès aux soins, à savoir une prise en charge universelle et accrue des dépenses de santé par l'assurance maladie obligatoire (sécurité sociale).

En termes d'offres de soins, l'UFAL se montre extrêmement critique vis-à-vis des projets de mise en concurrence des établissements de santé publics et privés au travers de l'application aveugle de la tarification à l'activité (T2A). Au contraire, notre mouvement affirme son attachement à l'hôpital public et s'élève pour une véritable sanctuarisation de ses missions de service public, à l'opposé des solutions actuelles insuffisantes pour garantir leur financement de manière pérenne (enveloppe MIGAC<sup>9</sup> notamment)

En termes de médecine ambulatoire, l'UFAL affirme un attachement univoque pour un conventionnement uniforme entre les professionnels de santé et l'assurance maladie permettant de mettre fin à la dérive des dépassements d'honoraire et à l'accroissement des déserts médicaux. L'UFAL prône la suppression du secteur 2 (honoraire libres) et encourage la mise en oeuvre de modes de rémunération alternatifs au paiement à l'acte des professionnels de santé. Elle se positionne en ce sens les solutions politiques liées à la pratique médicale salariée. Par ailleurs, l'UFAL s'associe aux réflexions pour une véritable revalorisation de la pratique de la médecine générale passant entre autres par allègement des tâches administratives effectuées au détriment de la prise en charge des patients..

Pour finir, l'UFAL s'engage dans la promotion d'une véritable assurance santé alliant une prise en charge accrue et solidaire des dépenses de santé à la mise en oeuvre de véritables projets collectifs d'amélioration de l'état de santé physique et mental de la population au travers de politiques innovantes de prévention, d'éducation à la santé et de santé publique.

#### **4. Notre défense de la retraite par répartition dès 60 ans**

En 2010, l'UFAL s'est engagée auprès des acteurs du mouvement social au travers de sa participation active dans les collectifs d'opposition à la réforme des retraites (loi du 9 novembre 2010).

L'UFAL s'est clairement positionnée pour le rejet de la réforme visant à retarder l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Nous considérons en effet que cette réforme, loin de résoudre les problèmes de financement attribué aux phénomènes démographiques, fragilisera encore davantage les assurés ayant connu des carrières longues et pénibles ou entrecoupées de périodes d'inactivité liées à l'éducation des enfants, principalement les femmes.

L'UFAL se positionne clairement en faveur de la défense de la répartition et s'oppose catégoriquement à l'introduction de systèmes de retraite par capitalisation, lesquels ne sont qu'un avatar de la financiarisation de l'économie visant la soumission du politique aux règles des marchés. Nous estimons en effet que la capitalisation renforce considérablement les inégalités sociales et vise à conforter les droits du capital et de la propriété financière au détriment de la solidarité inter-générationnelle. Enfin, la capitalisation, loin de régler la question démographique relative aux régimes de retraite, constitue l'une des causes de la crise financière et économique qui ébranle les économies européennes depuis 2008.

Nous considérons au contraire que la retraite par répartition, non pas salaire différé mais salaire continué, constitue une institution républicaine essentielle de reconnaissance de la qualification acquise des travailleurs et d'extension du champ du salaire. L'UFAL reconnaît de ce fait la place

---

9 MIGAC : Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation : enveloppes budgétaires attribuées par les ARS aux établissements de santé pour le financement de missions non soumises aux variations d'activité (missions d'intérêt général, de recherche et d'innovation etc....)

essentielle qu'occupent les retraités dans la société française au travers de leur activité tangible et indispensable à la cohésion sociale du pays.

## **5. Une politique familiale ambitieuse à destination de l'ensemble des familles**

L'UFAL a entrepris un important travail de réflexion autour des politiques familiales. Notre mouvement, en tant qu'association familiale souhaite être un acteur influent du mouvement familial au travers de sa contribution à la définition d'une politique familiale ambitieuse et réaliste axée sur le bien-être des enfants et des parents.

L'UFAL reconnaît l'importance des Caisses d'Allocations Familiales comme acteur de sécurité sociale dans le champ de la politique familiale. Notre mouvement souligne également le rôle décisionnel essentiel exercé par les partenaires sociaux au travers de l'action sociale des CAF.

Cependant, l'UFAL ne saurait occulter les imperfections du système actuel : allocations familiales inexistantes pour le premier enfant, multiplicités des prestations familiales dont beaucoup sont sous condition de ressource donc non universelles, aides à la monoparentalité très insuffisantes, etc...

La politique familiale que défend l'UFAL repose sur les principes suivants :

- Une aide aux familles dès le 1er enfant
- Une aide financière simplifiée, unifiée et orientée vers l'enfant quelle que soit la forme matrimoniale des familles : mariées, pacsées, union libre, hétérosexuelles ou homosexuelles
- Une aide renforcée aux familles monoparentales sans discrimination ni intrusion
- Mettre fin au leurre de la lutte contre la pauvreté au travers d'une politique familiale universelle couplée à un véritable système fiscal progressif
- Favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle
- Développer un véritable service public de la petite enfance et accroître les capacités d'accueil collectif du jeune enfant
- Favoriser l'autonomie du jeune adulte

Toutefois, il n'est pas possible poser les bases d'une politique familiale (qui combine aujourd'hui les prestations familiales, dont les allocations familiales, et les avantages fiscaux liés aux quotients conjugués et familiaux) sans jeter conjointement les bases d'une réforme fiscale d'ampleur.

L'UFAL préconise par conséquent la mise en œuvre d'**un revenu social à l'enfant et au jeune (RESJ) versé dès le premier enfant** jusqu'à ce qu'il ait acquis son autonomie financière ou ses 25 ans. L'UFAL propose que le RSEJ soit d'un niveau conséquent (200 € au moins par mois par enfant) et soit une prestation universelle. Le RSEJ pourrait en outre être versé directement au jeune dès l'âge de 18 ans et, ce dans une perspective d'accès à l'autonomie.

Le financement du RSEJ pourrait être obtenu par un **redéploiement conjoint de l'ensemble des prestations familiales actuelles versées par les CAF et des dispositifs fiscaux liés aux quotients conjugués et familiaux applicables au calcul de l'impôt sur le revenu.**

Il va sans dire que l'UFAL est attachée sur le plan fiscal à la définition d'un véritable **impôt sur le revenu républicain progressif**, qui doit redevenir la principale ressource fiscale de l'État, à la suppression des niches fiscales non créatrices d'emploi et au rétablissement de la progressivité perdue de l'impôt sur les très hauts revenus par une augmentation des tranches supérieures.

Si l'UFAL prend parti pour une individualisation de l'impôt sur le revenu, notre mouvement reste attentif au débat actuel autour de la réforme de la fiscalité et souhaite rappeler qu'elle ne soutiendra aucun projet qui ne lierait pas explicitement la suppression des avantages fiscaux aux familles à la définition d'une véritable prestation familiale universelle et redistributive.

En outre l'UFAL reste attachée au maintien de la politique familiale dans le champ d'action des partenaires sociaux et de la sécurité sociale.

## C. Partie thématique École

### 1. *Rappel des principes.*

La commission École de l'Ufal travaille à partir d'un cadre défini par le texte intitulé « 23 propositions pour construire l'école républicaine de demain »<sup>10</sup>. Ce texte présente, d'une part, les positions de principe que nous défendons et, d'autre part, des mesures concrètes pour promouvoir une école publique conforme à ces principes<sup>11</sup>.

Les principes qui constituent l'école républicaine sont au nombre de trois :

#### a) *L'école républicaine a pour fin la liberté.*

Elle a pour objectif de former des citoyens éclairés, et non de formater les esprits. Son but est de faire en sorte que tous les citoyens puissent faire usage de leur raison et jouir, ainsi, de la plénitude de leurs droits. Elle s'oppose, en cela, à toutes les formes de pouvoirs qui pourraient instrumentaliser l'école à des fins particulières.

#### b) *L'école républicaine est sous l'égide de la puissance publique.*

De ce principe découlent deux conséquences. Premièrement, l'école républicaine est soumise au principe de laïcité, ce dernier obligeant non seulement les fonctionnaires qui y travaillent mais aussi les élèves, qui, à la différence des usagers des services publics, ne sont pas encore des « libertés constitués », mais sont des « libertés en voie de constitution ». Deuxièmement, l'école républicaine définit ses missions et ses programmes dans un cadre national.

C'est la puissance publique qui met l'école de la République à l'abri du système marchand.

#### c) *L'école républicaine a pour missions la transmission des savoirs et l'exercice de la raison.*

Partant du principe que l'ignorance est source de servitude, elle cherche à transmettre les connaissances culturelles, techniques et critiques nécessaires à l'exercice du jugement et à la constitution des libertés. De ce principe découle trois conséquences. Premièrement, les professeurs doivent être recrutés dans le cadre de concours nationaux, qui visent à apprécier le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires. Deuxièmement, les qualités pédagogiques des professeurs doivent être régulièrement appréciées par les corps d'inspection, seule autorité compétente pour juger en la matière. Troisièmement, les professeurs jouissent d'une liberté pédagogique. Ils doivent pouvoir décider, à partir de la connaissance qu'ils ont des matières qu'ils enseignent ainsi que de leur expérience, des moyens les plus efficaces et les mieux adaptés pour transmettre leurs savoirs.

### 2. *Analyse de la situation.*

Depuis plus de quarante ans, le modèle républicain sur lequel l'école publique s'est construite est non seulement critiqué, mais méthodiquement déconstruit. Au point que l'école publique n'est plus aujourd'hui en mesure de jouer son rôle d' « ascenseur social »<sup>12</sup>.

10 Ce texte a été adopté par l'Assemblée Générale en 2007.

11 Il s'agit bien de défendre des *principes*, constitutifs d'un *modèle*, et non « l'école d'antan ». Notre combat n'a pas la nostalgie pour moteur, mais un modèle, théorisé par la première fois par Condorcet au moment de la Révolution française.

12 L'école républicaine n'a jamais été en mesure d'assurer pleinement ce rôle. En effet, lorsque « l'ascenseur social » fonctionnait le mieux, l'école républicaine n'avait pas encore à relever le défi de la « massification ». A partir du moment où l'école publique a connu la massification, elle cessait d'être vraiment républicaine. La massification a coïncidé avec le début de « réformes » qui, de fait, remettaient en question les principes constitutifs de l'école républicaine.

Non seulement l'école publique n'est plus à même de corriger les inégalités sociales, mais elle est devenue elle-même inégalitaire. Le niveau d'exigence diffère d'un établissement à l'autre, ce qui accélère l'hémorragie vers les entreprises privées d'enseignement (écoles privées ou officines de soutien scolaire).

Sous couvert de « sauver l'école publique », le gouvernement actuel en précipite la disparition. Il joue, pour ce faire, de deux leviers. Le premier consiste à priver l'école publique des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Suppression de la formation initiale (consécutive à la réforme dite de la « masterisation du métier d'enseignant »), remise en question de la formation continue, fermetures de classes (qui affectent particulièrement les écoles rurales), suppression de postes (en 2012, la droite aura supprimé environ 70000 postes à l'Éducation Nationale), disparition des options dites « rares », suppression des dédoublements, recours massif à des vacataires via « Pôle Emploi », etc. : on ne saurait citer toutes les mesures visant à soumettre l'école publique à un régime de pénurie et à l'affaiblir. L'école publique, tout comme l'hôpital public, fait les frais d'une politique d'inspiration néolibérale, qui, sous couvert de « bonne gestion » et de « réduction des déficits », vise en fait à libérer le marché de l'enseignement, soit à privatiser l'Éducation Nationale.

Le second levier consiste à sommer les établissements publics de se régler sur le modèle des entreprises privées. Évaluation par « compétences », renforcement des prérogatives des chefs d'établissement au détriment des corps d'inspection<sup>13</sup>, mise en place du programme ECLAIR<sup>14</sup>, généralisation des « projets par objectifs », remise en question du statut de professeurs-fonctionnaires, remise en question des examens nationaux : autant de mesures qui visent à faire exploser le cadre national dans lequel s'inscrivait l'école républicaine et à favoriser une gestion locale et « autonome »<sup>15</sup> des établissements scolaires. On constate ainsi que, d'un établissement à l'autre, il existe de réelles disparités en matière d'options proposées, mais également d'horaires hebdomadaires<sup>16</sup>.

### **3. Les actions de la commission École pour 2012.**

Outre ses actions ordinaires (rédaction d'articles et de communiqués de presse, éducation populaire, conférences publiques, etc.), la commission École entend rouvrir cette année le chantier des « 23 propositions pour construire l'école républicaine de demain ». Il convient en effet d'actualiser ce texte et d'y ajouter des mesures portant plus spécifiquement sur l'enseignement professionnel.

Arriver à convaincre les élèves, les parents, associations de parents d'élèves, que ce qu'il faut, de toute urgence, ce sont des heures d'enseignement supplémentaires, des internats ouverts 24h/24 avec les personnels missionnés et formés.

Par ailleurs, les élections présidentielles et législatives seront l'occasion d'interroger les partis politiques à propos du programme qu'ils entendent défendre pour l'école publique et de les confronter aux positions et aux propositions que l'Ufal défend en la matière.

---

13 Il existait jusque là deux autorités bien distinctes : une autorité administrative représentée localement par les chefs d'établissement et une autorité pédagogique représentée par les corps d'inspection. En 2010, dans son discours de rentrée, Luc Chatel a exprimé son souhait de confier aux chefs d'établissement le soin de contrôler régulièrement, dans le cadre d'entretiens avec les professeurs, les qualités pédagogiques de ces derniers.

14 Programme « École, Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite » : ce programme a été mis en place pour la rentrée 2011 par Luc Chatel. Il prévoit notamment le recrutement des professeurs sur profil et renforce considérablement les pouvoirs des chefs d'établissement.

15 Loin de favoriser « l'autonomie », l'autonomisation des établissements scolaires les expose en réalité aux intérêts privés et aux pressions locales.

16 On citera, à titre d'exemple, le cas de l'enseignement de la philosophie en classes terminales. Dans certains établissements, il est de 4 heures par semaine en terminale scientifique, et de 3 heures dans d'autres.



## **D. Partie thématique Développement Écologique et Social**

Les perspectives économiques mondiales, européennes et françaises pour les années qui arrivent, vont voir se concentrer sur la partie la plus visible de l'argent, c'est-à-dire les banques, tous les efforts à venir.

C'est dire la portion congrue qui sera faite aux grandes intentions affichées vis-à-vis de l'écologie ou du social.

C'est dire la souffrance que les familles vont devoir supporter pour satisfaire les errances financières du marché.

C'est dans ce cadre que l'écologie politique, même dans sa dimension républicaine, et l'économie sociale seront passées à la trappe. Les grandes incantations ne serviront à rien, puisqu'il sera essentiel de sauver l'économie mondiale de toutes les gabegies passées, présentes et futures.

Le marché « über alles » sera le mot d'ordre !

Il nous sera demandé encore plus d'efforts pour encore plus de marché, puisqu'il est le seul à avoir raison.

L'ère dogmatique que nous traversons est consternante.

Et pourtant le marché broie les hommes et la terre qui les porte.

Et pourtant il y a tant à faire.

C'est pourquoi le travail à fournir par la commission DES sur les questions écologiques et sociales sera important même s'il ne sera évidemment pas gratifiant.

Pour cela il faut repartir de l'existant, et nous allons nous fixer des objectifs réalisables qui seront essentiellement à la mesure de la réflexion de chacun.

Nous planterons de petites graines.

Les années précédentes ont été mises à profit par la commission (ex-secteur) DES de l'UFAL pour éclaircir les concepts et les chemins à emprunter afin de développer un corpus commun.

Elles ont été très profitables et ont permis à chacun de s'éclaircir sur les enjeux en termes d'écologie que notre quotidien impose et que les générations futures attendent. Il était important de dissocier de manière radicale les notions d'« écologie politique » et de « protection de la nature ». En ce sens nous avons défini ce que nous entendions à travers le concept d'écologie politique dont nous expliquons qu'il n'a de consistance que s'il s'inscrit dans un projet républicain. C'est après cet éclaircissement nécessaire et un travail d'éducation populaire que la définition d'écologie politique a retrouvée tout son sens au sein de l'UFAL, sans se perdre dans des concepts vaseux qui pourraient faire penser à des dérives politiques passées, présentes et à venir. Notre champ d'intervention se trouve dans le secteur social et il concerne notre domaine d'action, à savoir les familles, et ce dans un cadre républicain. Dans le terme républicain nous entendons nous opposer à toutes les formes de communautarismes, qu'ils soient religieux ou non, et nous défendons des principes et des valeurs républicaines comme la laïcité, qui assure la liberté de conscience, la défense des services publics, seuls capables d'offrir une égalité d'accès aux usagers, et l'État, garant des libertés individuelles et collectives. Forts de ces principes et valeurs, l'UFAL juge utile de défendre l'écologie politique dans un cadre républicain, c'est-à-dire qui est le fruit d'une construction citoyenne et non un projet qui s'adresse à des consommateurs.

Pour cela nous considérons l'écologie politique dans un cadre républicain comme un moyen de la prise en compte des enjeux écologiques dans l'organisation sociale et dans la défense d'une culture du quotidien pour le développement de l'espèce humaine comprenant aussi la question de la démocratie.

Dans ce cadre nouveau d'orientation longuement discuté et qu'a choisi l'UFAL, la Commission DES

se positionne résolument vers l'avenir, dans une volonté de travail éclairante pour les familles.

Ainsi les échéances électorales proches nous donneront l'occasion de réfléchir aux positionnements des différents candidats en la matière, aux priorités données, et de fournir de la réflexion en ce qui concerne l'écologie politique, et ce, toujours en lien avec le social, la laïcité et hors des sentiers simplement politiques, suivant les définitions entendues précédemment.

Ce schéma nous portera sûrement à poser aux différents candidats se réclamant de la République des questions sur leurs projets écologiques et sociaux.

A cette fin un livre UFAL de la Commission DES est à votre disposition pour situer les problématiques écologiques dans notre société. Il va être, cette année 2012, un outil d'éducation populaire servant à provoquer des débats, des rencontres et stimuler les retours dont nous pourrions tirer de nouveaux sujets et de nouvelles thématiques à traiter.

Enfin, une nouvelle piste est également en développement au sein de la Commission DES et concerne la question des ceintures vivrières périurbaines et intra-urbaines et de la gouvernance alimentaire. A cette fin des pistes d'éducation populaire vous seront présentées dans le courant de l'année 2012 car la question d'une alimentation de qualité pour tous ayant un impact moindre sur l'environnement devient un des enjeux d'aujourd'hui pour la survie des générations futures.